Annexe 1/6

Formulaire relatif à la gestion des risques industriels – non Seveso

Vous devez remplir ce cadre si votre établissement n'entre pas dans les critères de la directive SEVESO et que votre projet implique des activités ou des installations (rubriques du permis d'environnement) reprises dans la liste suivante :

Code rubrique PE	Nouvelle description (Classement CLP)
63.12.07.02	Dépôts de gaz butane et/ou propane et leurs mélanges comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100 kPa ou 1 bar en réservoirs fixes non réfrigérés lorsque le volume total des réservoirs est supérieur à 3.000 l pour les réservoirs aériens et à 5.000 l pour les réservoirs enterrés
63.12.07.04	Dépôts de gaz butane et/ou propane et leurs mélanges comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100 kPa ou 1 bar en récipients mobiles lorsque le volume total des récipients est supérieur à 700 l
63.12.08.04.02	Réservoirs fixes ou mobiles de gaz inflammables, catégories 1 et 2 dont la quantité totale (poids net) de stockage est supérieure ou égale à 250 kg
63.12.08.05.01.02	Dépôt d'aérosols inflammables, catégorie 1, lorsque la quantité totale (poids net : poids de la substance sans emballage) est supérieure à 500 kg
63.12.08.05.02.02	Dépôt d'aérosols inflammables, catégorie 2, lorsque la quantité totale (poids net : poids de la substance sans emballage est égal ou supérieure à 5 tonnes
63.12.09.01.02	Dépôts de liquides inflammables de catégorie 1, dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 500 l et inférieur à 5.000 l
63.12.09.01.03	Dépôts de liquides inflammables de catégorie 1, dont la capacité de stockage est en quantités supérieures ou égales à 5 t
63.12.09.02.02	Dépôts de liquides inflammables de catégorie 2, y compris l'essence (ou ses carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 5.000 l et inférieure à 50.000 l
63.12.09.02.03	Dépôts de liquides inflammables de catégorie 2, y compris l'essence (ou ses carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 50.000 l
63.12.09.03.02	Dépôts de liquides inflammables de catégorie 3, y compris les liquides dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 75 °C comme les gazoles, les carburants diesel et les huiles de chauffage légères et les liquides combustibles dont le point d'éclair est supérieur à 60 °C et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 25.000 l et inférieure à 250.000 l
63.12.09.03.03	Dépôts de liquides inflammables de catégorie 3, y compris les liquides dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 75 °C comme les gazoles, les carburants diesel et les huiles de chauffage légères et les liquides combustibles dont le point d'éclair est supérieur à 60 °C et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 250.000 l

Code rubrique PE	Nouvelle description (Classement CLP)
63.12.16.01.02	Dépôts de substances et mélanges solides, liquides ou gaz présentant une toxicité aigüe, catégorie 1, toutes voies d'exposition lorsque la capacité de stockage est supérieure ou égale à 0,1 t
63.12.16.02.02.02	Dépôts de substances et mélanges solides, liquides ou gaz, présentant une toxicité aigüe, catégorie 3 (toutes voies d'exposition) en quantités supérieures ou égales à 5 t
63.12.16.02.01.02	Dépôts de substances et mélanges solides, liquides ou gaz, présentant - une toxicité aigüe, catégorie 2 (toutes voies d'exposition) - une toxicité spécifique pour certains organes cibles pour une exposition unique, (STOT SE) catégorie 1 en quantités supérieures ou égales à 1 t
63.12.16.03.01.02	Dépôts de solides, liquides et gaz Comburants de catégorie 1 dont les quantités sont supérieures ou égales à 250 kg
63.12.16.03.02.02	Dépôts de solides, liquides Comburants de catégorie 2 ou 3 dont les quantités sont supérieures ou égales à 1 tonne
63.12.16.04.01.02	Dépôts de substances, préparations ou mélanges classés dangereux pour le milieu aquatique de catégorie 1 aigüe ou chronique. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant (à l'exception des carburants liquides à la pression atmosphérique pour moteurs à combustion interne et du mazout de chauffage » est supérieure ou égale à 4 t
63.12.16.04.02.02	Dépôts de substances, préparations ou mélanges classés dangereux pour le milieu aquatique de catégorie 2 chronique. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant (à l'exception des carburants liquides à la pression atmosphérique pour moteurs à combustion interne et du mazout de chauffage supérieure ou égale à 8 t.
63.12.18.01.01	Dépôts de substances et mélanges autoréactifs (Types A ou B) et peroxydes organiques (Types A ou B) en quantités supérieures à 10 kg
63.12.18.01.02	Dépôts de substances et mélanges autoréactifs (Types C, D, E, F) et peroxydes organiques (Types C, D, E, F) en quantités supérieures à 100 kg
63.12.18.04.02	Liquides pyrophoriques de catégorie 1 et solides pyrophoriques de catégorie 1 en quantités égal ou supérieures à 1 tonne
63.12.22.01	Dépôts de : - substances et mélanges qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables – cat 1, - substances et mélanges auxquels sont a ttribués la mention danger EUH014 (réagit violemment avec l'eau)
63.12.22.03	Dépôt de substances et mélanges auxquels sont attribués la mention danger EUH029 (au contact de l'eau dégagent des gaz toxiques) en quantité supérieure ou égal à 1t
63.12.23	Dépôts contenant une ou plusieurs substances listées à l'annexe I partie 2 – substances dangereuses désignées par l'accord de coopération du 16 février 2016 : • N° 8 trioxyde d'arsenic, acide (III) arsénique et/ou ses sels, • N° 24 isocyanate de méthyle, • N° 7 pentoxyde d'arsenic, acide (V) arsénique et/ou ses sels, • N° 11 composés de nickel sous forme pulvérulente inhalable : monoxyde de nickel, dioxyde de nickel, sulfure de nickel, disulfure de trinickel, trioxyde de dinickel, • N° 28 arsine (trihydrure d'arsénic), • N° 27 dichlorure de carbonyle (phosgène) – SEUIL B/H 300 kg/750 kg,

Code rubrique PE	Nouvelle description (Classement CLP)

	• N° 29 phosphine (trihydrure de phosphore),
	• N° 30 dichlorure de soufre,
	• N° 33 les cancérogènes suivants ou les mélanges contenant les cancérogènes suivants en concentration supérieure à 5 % en poids :
	  o 4-aminobiphényle et /ou ses sels,
	  o Benzotrichlorure,
	  o Benzidine et/ou ses sels,
	  o Oxyde de bis(chlorométhyle)
	  o Oxyde de chlorométhyle et de méthyle,
	  o Chlorure de diméthylcarbamoyle,
	  o 1,2-dibromo-3-chloropropane,
	  o 1,2-diméthylhydrazine,
	  o Diméthylnitosamine,
	  o Triamide héxaméthylphosphorique,
	  o Hydrazine,
	  o 2-naphthylamine et/ou ses sels,
	  o 4-nitrodiphényle,
	  o 1.3 – propanesulfone,
	• N° 23 4, 4’ – méthylène bis (2-chloraniline) et/ou ses sels sous forme pulvérulente,
	• N° 32 polychlorodibenzofuranes et polychlorobibenzodioxines (y compris TCDD) calculées en équivalent TCDD.
	à l’exception des dépôts visés à la rubrique 63.12.16

1 Introduction

Listez les substances dangereuses que vous utilisez*

Substance N° CAS	T° de stockage	Pression de stockage	Mention de danger	Risques SEVESO	Identification du dépôt(DSN) sur le plan descriptif

Substance N° CAS	T° de stockage	Pression de stockage	Mention de danger	Risques SEVESO	Identification du dépôt(DSN) sur le plan descriptif

Note : si ce tableau ne suffit pas, en faire plusieurs copies et numéroter les pages ……./…….

Disposez-vous d'un schéma de tuyauterie et instrumentation de l'installation (P&ID) ?*

○ Oui, joignez le en document attaché n°……

○ Non, joignez un plan des procédés et/ou un plan des bâtiments pour les dépôts en document attaché n°……

Vos substances sont des*

- ☐ Explosifs, nitrates d'ammonium qualité technique, matières hors spécifications (« off – specs ») ou engrais ne satisfaisant pas à l'essai de détonation remplissez le cadre 2 Sécurité & 3 Explosif et nitrate d'ammonium qualité technique
- ☐ Poussières inflammables (sucre, farine, bois, etc.), Remplissez le cadre 2 Sécurité & 4 Poussière inflammable
- ☐ Engrais visés par les rubriques 63.12.20.(01 ou 02) Remplissez le cadre 2 Sécurité & 5 Engrais
- ☐ Autres produits dangereux (inflammable, toxique, dangereux pour l'environnement, toutes substances classées CLP), remplissez le cadre 2 Sécurité & 6 Autres produits dangereux

2 Sécurité

2.1 Prévention des rejets atmosphériques

Description des moyens de prévention afin de limiter les conséquences des émissions de produits dangereux ou des accidents (rétentions, clapets anti-retours, capteurs de pression, détecteur de gaz, vannes automatiques ou manuelle, détection, alarme…). Qui agit sur quoi ? Quels systèmes de prévention sont activés par les alarmes (sirènes, vannes d'arrêts automatiques, portes coupe-feu…) ?*

2.2 Incendie

Indiquez la présence ou non d'une détection incendie, d'un système d'alarme et décrivez les moyens de lutte contre l'incendie et les moyens pour limiter les effets des accidents (portes EI, écrans, vannes, coupure automatique de pompes, soupapes, sprinklage, rideau d'eau, etc..).

3 Explosif et nitrate d'ammonium qualité technique

3.1 Description

Identification du dépôt(DS_N) sur le plan descriptif et/ou de l'atelier*	Numéro UN de l'explosif ou du nitrate d'ammonium*	Dénomination commerciale	Référence au plan du bâtiment et/ou schéma permettant de vérifier la sélection du type de bâtiment et l'emplacement des systèmes de sécurité	Type de sol	Activité exercée	Classement CLP			Quantité maximale présente		
						Classe	Division	Groupe de compatibilité	Quantité brute*	Quantité nette de matière explosive (NEQ)	Quantité nette équivalente de TNT (NEQ)

Note : si ce tableau ne suffit pas, en faire plusieurs copies et numéroter les pages ……./…..

3.2 Sécurité

Décrivez la résistance mécanique, thermique, à l'explosion, éventuelle de la structure (structures résistantes ou non, parois faibles, résistant au feu 1h, …), les matériaux utilisés, l'épaisseur des parois et la nature de la toiture, du sol, des ouvertures, des plafonds, etc.*

Équipements de sécurité (surfaces de décharge électrostatique, merlons, dispositifs de mise à terre, systèmes d'évacuation des fumées, barrières, panneaux de mise en garde, etc.)

Décrivez les moyens de chauffage et de ventilation

Décrivez les moyens de protection contre la foudre

Décrivez l’énergie électrique et l’éclairage (indice de protection)

3.3 Aire de chargement et de déchargement

Merci de reproduire ce cadre pour chaque zone de chargement/déchargement de produits dangereux concernés par cette annexe et les numéroter …… / ……..

Zone de chargement	Identifiant *: C ..... Numéros du ou des dépôts relatifs à cette aire de chargement *: D ……., D…… Fréquence de chargement/déchargement (par jour, par mois ou par an) *: ..... Durée maximale de stationnement du camion/wagon : ..... Quantité maximale nette (NEQ) transportée qui y stationne : ……... Nature d'explosifs dans le véhicule qui y stationne : ……..... Procédure /dispositions pour éviter l'accumulation des charges : .... Type de chargement/déchargement ○ Top ○ Bottom Équipements de sécurité : ☐ Arrêt d'urgence : ..... ☐ Détection de fuite : ..... ☐ Arrêt transfert : ..... ☐ Système homme mort : ..... ☐ Autres : .....

4 Poussière inflammable

4.1 Description

Identification du dépôt(DS_N) sur le plan descriptif*	Caractéristiques techniques de l'explosion	Pression maximale de la poussière (Pmax)*	Silo			Organes de sécurité	Communication entre les silos - existence d'un découplage entre les silos	Mesure de température pour l'auto échauffement
			Type de silo	Volume du silo	Matériau de construction (murs et toiture)			

Note : si ce tableau ne suffit pas, en faire plusieurs copies et numéroter les pages ……./……

4.2 Sécurité

Décrivez les moyens de protection contre la foudre

Avez-vous un zonage ATEX de votre établissement ?

○ Oui

○ Non

4.3 Air de chargement et déchargement

Merci de reproduire ce cadre pour chaque zone de chargement/déchargement de produits dangereux concernés par cette annexe et les numéroter …… / ……..

Zone de chargement	Identifiant* : C ..... Numéros du ou des dépôts relatifs à cette aire de chargement *: D …… Fréquence de chargement/déchargement (par jour, par mois ou par an) *: ..... Durée maximale de stationnement du camion/wagon : ..... Volumes concernés par un chargement/déchargement. :…….. m³ Procédure /dispositions pour éviter l'accumulation des charges : .... Type de chargement/déchargement ○ Top / ○ bottom Équipements de sécurité : ☐ Arrêt d'urgence : ..... ☐ Détection de fuite : ..... ☐ Arrêt transfert : ..... ☐ Système homme mort : ..... ☐ Moyens mis en place pour éviter la mise en suspension de poussières .... ☐ Description du système véhiculant les poussières (vitesse, volumes mis en jeu, dispositifs de sécurité) .... ☐ Autres : .....

5 Engrais

5.1 Description

Identification du dépôt(DS_N) sur le plan descriptif*	Nom de la substance et rubrique associée*	Stockage			Organes de sécurité	Règles de ségrégation	Mesure de température pour l'auto échauffement
		Type de stockage	Volume	Matériau de construction (murs et toiture)			

Note : si ce tableau ne suffit pas, en faire plusieurs copies et numéroter les pages ……./…..

5.2 Sécurité

Moyens mis en place afin de prévenir toute contamination avec des produits incompatibles (liquides inflammables tels que essence, huiles de graissage, fiouls, solvants, produits phytopharmaceutiques, chlorates, produits d'entretien (eau de javel) ; Solides inflammables tels que soufre, poudres métalliques ; Produits d'origine organique combustibles tels que foin, paille, aliments pour animaux et céréales, Substances qui provoquent un dégagement de chaleur important en présence d'humidité, tels que chaux vive et cyanamide calcique *;

Décrire les moyens de lutte contre l'incendie :

6 Autres produits dangereux

Merci de reproduire ce cadre pour chaque endroit de stockage de produits dangereux concernés par cette annexe et les numéroter …… / ……..

Substance * : …….
Endroit de stockage *: installation, I……. ou dépôt, DS ……..

Equipement / Installation *	○ Stockage en vrac de produits solides ○ Stockage en vrac sous pression ○ Stockage en vrac atmosphérique ou cryogénique ○ Stockage en Petits conditionnements (fûts, big bag, bonbonne de gaz,…) ○ Tuyauterie : Veuillez joindre un plan et une description de celle-ci. Pièce jointe n° : ..... ○ Autres,.....

Systèmes de sécurité (cochez tous les systèmes de votre établissement)	☐ Cuvette de rétention ○ déportée ○ non déportée joignez le plan en document attaché n°…… Largeur[m] : ..... Longueur :..... Hauteur : ..... Type de sol : ..... ☐ Stockage non couvert Description de la gestion des eaux pluviales dans l'encuvement : …… …… …… …… …… ☐ Répartition des stockages dans la cuvette de rétention - joignez le schéma de répartition en document attaché n° : ……. ☐ Incompatibilité entre produits présents dans la cuvette de rétention ☐ Mesure de niveau ○ Alarme niveau Haut ○ Alarme niveau Bas ○ Alarme niveau Haut & Bas ☐ Système anti-Siphonage : lequel ..... ☐ Soupapes de sûreté nombre : .....pression tarage :…….. ☐ Disques de rupture nombre : .....pression tarage :…….. ☐ Events d'explosion nombre : .....pression tarage :…….. ☐ Revêtement du type béton ☐ Réservoir enterré ☐ Double paroi ☐ Extinction automatique à eau (sprinkler) : ○ Systèmes à déluge ○ Rideaux d'eau ○ Ruissellement d'eau ☐ Détection de fuite ☐ Arrêt transfert

	○ manuel ○ automatique ☐ Vannes automatiques ☐ Clapet limiteur de débit ○ interne ○ externe ☐ Break away ☐ Autres .....
Transfert	Remplissage se fait ○ par le haut ○ par le bas Remplissage par un(e) ○ Pompe ○ Compresseur Réalisé par du personnel ○ Interne ○ du camion Lieu de stockage ○ Dans l'encuvement ○ En dehors de l'encuvement Remplissage se fait à l'aide ○ Flexible ○ Bras de chargement : ☐ Principe récupération liquide : ..... ☐ Cuvette de rétention Volume de la cuvette : ……. Volume du réservoir/tank à transférer : …….. Description : ....

Zone de chargement	Identifiant : C ..... Fréquence de chargement/déchargement (par jour, par mois ou par an) : ..... Durée maximale de stationnement du camion/wagon : ..... Volumes mis en jeu :…….. m³ Procédure /dispositions pour éviter l'accumulation des charges : .... Type de chargement/déchargement ○ Top ○ bottom Équipements de sécurité ☐ Arrêt d'urgence ☐ Détection de fuite ☐ Arrêt transfert ☐ Système homme mort ☐ Autres : .....

7 Utilisation des données personnelles

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par le Département des Permis et Autorisations du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux Communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux Instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échue.

Vous pouvez rectifier vos données, retirer votre demande de permis ou limiter le traitement en contactant le responsable du traitement via courriel à l'adresse cpd.dgo3@spw.wallonie.be ou à l'adresse postale suivante :

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes

Sur demande via formulaire (http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne.

Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie, Thomas LEROY, en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (www.wallonie.be).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.

☐ Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation des données personnelles et marque mon consentement*